

Réunion du 28 février 2013

Etaient absents et représentés: C.Calmejane (P. Verdier); F. Monreysse (O. Delmas)

Le PV de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

### **Comptes administratifs 2012:**

**Commune:** Section de Fonctionnement : dépenses: 1.047.419,60 €, recettes: 1.880.494,68 € ce qui donne un excédent de : 833.075,08 €

**Section d'investissement:** dépenses: 748.955,19 €, recettes: 1.004.159,54 € ce qui donne un excédent de 255.204,35 € mais les restes à réaliser présentent un besoin de financement de 921.767 €, il faut donc prélever 666.562,65 € sur l'excédent de fonctionnement, ce qui ramène celui-ci à **166.512,53 €**

**Service eau et assainissement:** Section de fonctionnement : dépenses: 312.704,94 €, recettes: 351.185,15 € ce qui donne un excédent de : **38.480,21 €**

**Section d'investissement:** dépenses: 210.011,80 €, recettes: 231.160,71 € ce qui donne un excédent de 21.148,91 € suffisant pour couvrir le besoin de financement des restes à réaliser qui s'élève à 21.047 €

M. le Maire ayant quitté la salle les 2 comptes administratifs sont votés à l'unanimité sous la présidence du 1er adjoint Joël Gauzins

Le conseil municipal a également voté à l'unanimité les comptes de gestion 2012 du receveur.

A l'unanimité le conseil municipal autorise la création d'un **poste d'Attaché Territorial** à partir du 1er avril 2013 pour assurer les fonctions de secrétaire de mairie.

### **Lotissement des Placettes:**

A l'unanimité le conseil approuve le budget primitif 2013 pour un montant de **286.985 €**, décide l'assujettissement à la TVA de ce lotissement avec des déclarations trimestrielles

Par 14 voix pour et 1 abstention ( R. Prat), décide de fixer à 25,08 € HT soit **30 € TTC** le prix des lots au m2 des Placettes Sud . En ce qui concerne les Placettes Nord, la décision est en attente.

### **Appartements et ateliers place de l'An 2000:**

A l'unanimité le conseil municipal décide d'opter pour l'assujettissement à la TVA de la partie commerciale, avec déclarations au trimestre,

décide de fixer à **470 € + 30 € (garage)** le prix du loyer mensuel des appartements; et à **5 € HT/m2** le loyer mensuel des locaux commerciaux pour lesquels les baux seront établis par l'Office Notarial Berthomieux

Le conseil municipal décide également de souscrire pour ces constructions une "assurance dommages ouvrages" auprès de Groupama, moyennant une cotisation de 5.183,52 € TTC.

**Eclairage public** : le conseil municipal autorise le maire à signert les devis pour les travaux suivants :

- Projecteurs de l'église de la Salvetat : devis de 2.354,53 € TTC dont 1.665,50 € à la charge de la commune
- Puy Saint-Laurent devis de 1.118,74 € HT dont 50% à la charge de la commune

**Demande de classement des parcelles** C750, C491, C957, C754, D 620 en UY à Fordamon pour permettre le stockage des découverts de carrière : par 10 voix pour et 5 abstentions (Mrs Prat, Courbou, Delcausse, Bonhoure et Mme Cherpeau), le conseil municipal autorise le classement des parcelles ci-dessus en UY.

A l'unanimité le conseil municipal autorise le maire à signer la convention d'adhésion à la cellule d'assistance technique pour les zones humides de la Rance et du Célé

**Extension atelier municipal** : après avis favorable de la commission d'appel d'offres, le conseil municipal autorise le maire à signer un avenant pour 3.812,55 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité : accepte **l'indemnisation proposés par Groupama** pour la dégradation d'un câble en acier, autorise le receveur à encaisser le chèque d'un montant de **336,08 €** et décide **l'admission en non-valeur** d'une créance irrécouvrable sur le service de l'eau pour un montant de **263,39 €**.

**Travaux STEP Nord** : après avis favorable de la commission d'appel d'offres, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer le devis présenté par l'Entreprise Lapierre pour 16.217,76 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte le principe d'un conventionnement avec ATESAT pour 2013, et autorise le maire à mettre au point cette convention avec la DDT.

Le conseil municipal décide la **création d'un emploi de maître-nageur** à la piscine pour la période du 1/6/2013 au 31/08/2013 pour 39h/semaine, et dit que cette délibération sera reconduite tous les ans sauf modifications.

Le conseil municipal autorise le maire à engager l'organisation en 2014 du Salon du Livre de la Jeunesse sur la commune de Saint-Mamet en collaboration avec la Médiathèque André Roquier.

Le conseil décide également de demander une subvention au titre du FEC 2013, la plus importante possible, pour les travaux d'assainissement des STEP Nord et Sud